SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie, salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 22/10/2026, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents

	présent	excusé	pouvoir donné à
PAVARD Jérôme	x		
ALAMICHEL Francine	x		
RAMELLA Sébastien	x		
DESEEZ Huguette	x		
DUWALD Lionel	x		
BELNOUE Anne-Sophie	x		
BOUDAN Yohan		x	
GOUIN Séverine	x		
FAVRE Nicolas		x	pouvoir donné à Yohan Boudan
SILOUVAPPANE Myriam	x		
ROSARIO Luis	x		
MIGUEIS Vanessa	x		
MENARD Clovis		x	pouvoir donné à Jérôme Pavard
NOIRT Lydie	x		
AUBERT Pascal	x		

Monsieur le Maire constate qu'il y a deux pouvoirs et que le quorum est atteint.

Madame Francine Alamichel a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art L2121-15 du CGCT).

En l'absence d'observations concernant le compte rendu de la précédente séance, les membres du conseil émargent le registre (séance du 25/06/2026) et le bordereau d'émargement des délibérations.

1. **<u>Travaux rue du Soleil Levant : choix de l'entreprise</u>**

Dans le cadre des travaux de voirie de la rue du Soleil Levant, les travaux d'enfouissement ont démarré et nous avons donc lancé la consultation. Nous avons reçu cinq candidatures. Cependant l'agglo ne validait pas le réseau pluvial prévu dans la consultation initiale et a demandé un réseau pluvial fonte. Nous avons donc demandé aux cinq candidats une nouvelle proposition incluant cette contrainte, ce qui a généré une plus value de 15 à 17000€ .
Pascal Aubert demande pourquoi Chartres Métropole exige un réseau en fonte. Jérôme Pavard explique les services de l'agglo considère que la couverture de 60 est insuffisante. Or la compétence pluviale du bourg appartient à Chartres Métropole .
Il a fallu négocier car les services de Chartres Métropole étaient même partis pour ne pas faire du tout de pluvial, ce qui n'était pas concevable vu que la buse existante est pleine de terre. Il était important de prendre en compte la maisons qui est inondée régulièrement.
Compte tenu des subventions obtenues, la commune aurait un reste à charge de 60000€ environ.
Concernant le financement on a fait une simulation de prêt de 30 à 40 k€ sur 10 ou 15 ans.
En endettement on est actuellement à 19500€ d'annuités. Un gros crédit arrive à échéance en 2028.
Jérôme Pavard propose de partir sur 30000€ à 10 ans soit environ 3665€ en plus par an au lieu des 40000€ décidés lors d'un précédent conseil.

Jérôme Pavard présente les notations des différents candidats en fonction du règlement de consultation qui prévoit la pondération de 0.50 sur le financier /0.30 sur le technique / et 0.20 sur le planning

CRITERE FINANCIER : 0,50				
	TOTAL HT	ECART AVEC LA MEILLEURE OFFRE	SOIT EN %	NOTE SUR 10
Elo	144 916.50 €	644.40 €	0.45%	**9.96**
Eiffage	144 272.10 €	- €	0.00%	**10.00**
touzet	155 351.00 €	11 078.90 €	7.13%	**9.29**
Eurovia	167 204.48 €	22 932.38 €	15.90%	**8.41**
Pigeon	175 548.80 €	31 276.70 €	21.68%	**7.83**

CRITERE TECHNIQUE :0,30				
	expériences	dossier		NOTE SUR 10
Elo	5	4		9
Eiffage	0	4		4
touzet	3	4		7
Eurovia	0	5		5
Pigeon	3	4		7

CRITERE PLANNING : 0,20				
	NOMBRE DE semaines	ECART AVEC LA MEILLEURE OFFRE	ecart en %	note
Elo	8	3	60%	4
Eiffage	5	0	0%	10
touzet	7	2	40%	6
Eurovia	6.5	1.5	30%	7
Pigeon	6	1	20%	8

CONCLUSIONS				
	NOTE FINANCIERE	NOTE TECHNIQUE	NOTE PLANNING	NOTE TOTALE/10
Elo	9.95	9	4	8.48
Eiffage	10	4	10	8.20
touzet	9.29	7	6	7.95
Eurovia	8.41	5	7	7.11
Pigeon	7.83	7	8	7.62

D2026-0511-001 : travaux de voirie rue du Soleil Levant : choix de l'entreprise suite à ouverture des plis.

Vu les candidatures reçues suite à l'appel d'offre des travaux de voirie de la rue du soleil levant,
Vu le compte rendu d'ouverture des plis et notamment le document de synthèse et de notation,

Vu les critères du règlement de consultation du MAPA,
Vu les recommandations des services de Chartres Métropole
Les conseillers municipaux à l'unanimité :

- Approuvent les travaux de la rue du Soleil Levant tels que détaillés dans les devis,
- Retiennent l'offre la mieux notée à savoir l'entreprise ELO TP pour un montant Hors Taxe de 144916.50€ HT
- Autorisent le maire à signer tous documents afférents

2. Principe de travaux pour la toiture de l'église

Lors de la campagne de 2026 Jérôme Pavard avait évoqué le vieillissement de la toiture de l'Eglise. Il a donc avec les adjoints fait faire un état des lieux de la toiture de l'Eglise et des travaux afférents.
On a sollicité un premier devis pour avoir une idée et éventuellement aller chercher des subventions. Mais avant cela Jérôme Pavard souhaite connaitre la position du conseil sur le principe des travaux.
Le devis primaire prévoit la réfection de la toiture face sud, du chœur pour 236000€ +8500 pour l'avancée du porche. (le clocher a été refait en 1984 et la face nord en 1975)
Ce dossier pourrait être réalisé sur deux années consécutives afin de contrer le plafond de 100000€ du FDI.
Il procède à un tour de table afin que chacun s'exprime :

Francine Alamichel se dit favorable à sa conservation au titre du patrimoine. La commune est propriétaire de l'église. Ce qui ne nous oblige pas à la réparer mais engage la responsabilité du maire en cas de dommages occasionnés par sa dégradation. Il s'agit de sécuriser le toit avant d'envisager d'autres travaux notamment intérieurs si des soutiens se présentaient.
Sébastien Ramella est plus réticent car cela signifie que pendant deux ans on ne fera rien
Jérôme Pavard nuance : il ne s'agit pas de ne rien faire mais de ne rien faire d'autre
Lionel Duwald se dit favorable aux travaux en les étalant sur deux ans car tôt ou tard l'état de l'église posera un problème de sécurité.
Sébastien Ramella se dit réservé car ce projet bloque la commune pour faire autre chose.
Yohan Boudan se dit favorable pour éviter que l'Eglise se dégrade encore et que le coût de rénovation augmente.
Pascal Aubert demande si le diocèse va participer, la réponse est non. Il se dit favorable pour le faire là car tôt ou tard on sera forcé.
Anne-Sophie Belnoue se dit mitigée car l'église est très peu fréquentée mais ça reste le patrimoine communal donc elle est pour.
Huguette Deseez : si on attend il y aura encore plus à faire. Pour l'instant la charpente n'est pas attaquée ;
Jérôme Pavard précise que les chéneaux commencent à être attaqués et qu'effectivement ça commence à devenir urgent car si la charpente était attaquée, ça plus que doublerait le chiffrage.
Vanessa Migueis n'est pas favorable à ce chantier et opterait pour une sécurisation à moindre coût. Jérôme Pavard indique que l'on est déjà sur le minimum nécessaire à la sécurisation de la toiture.
Lydie Noirt rappelle que la foudre avait frappé l'église et que le clocher avait brulé en 1984. Elle se dit plutôt favorable aux travaux car c'est le seul vrai patrimoine d'Ollé. On n'a pas d'autre bâtiment, le pigeonnier étant privé.
Myriam valide et se dit favorable pour les mêmes raisons.
Luis Rosario et Pascal Aubert sont favorables
Jérôme Pavard se dit favorable tout comme Clovis Ménard dont il a le pouvoir.

D2026-0511- 002 : rénovation de la toiture de l'église
Après discussion, le conseil municipal à la majorité :

- Approuve le projet de rénovation de la toiture de l'église (deux voix contre : Sébastien Ramella et Vanessa Miguéis et une abstention : Nicolas Favré)
- Sollicite une subvention auprès du département au titre du « patrimoine » sur le contingent 2027 à hauteur de 30% d'un montant estimé à 245000€ HT soit une subvention maximale de 73500€
- Sollicite une subvention auprès de Chartres Métropole au titre du fonds de concours sur le

contingent 2027 à hauteur de 50% du reste à charge plafonné à 60% de subvention sur le montant estimé de 245000€HT soit une subvention entre 73500 et 122500 € suivants accords de subventions.
- Sollicite une subvention DETR auprès de la préfecture au titre des édifices de cultes non classés contingent 2027 à hauteur de 20 à 35% suivant les subventions obtenues portant le taux de subventionnement à 80%
- Note que les taux de subventions seront revus en fonction des notifications des différentes structures sollicitées
- Autorise le maire à signer tous documents afférents et à lancer une consultation au cours de l'année 2027

3. Intervention Francine Alamichel

Dans l'idée de créer du lien, de découvrir l'histoire et le patrimoine du village, Francine Alamichel propose d'organiser :

- Des promenades découvertes commentées, retraçant les lieux de vie (cafés et commerces, école, église, mares et puits …) les traces de l'histoire à travers le bâti (église, pigeonnier, ferme, château, plaques de cochers,…)
- Des activités avec des jeux avant après, des expos, la participation des producteurs locaux,
- Des activités avec les enfants (fêtes paysannes, danses et chansons, blason…)

Les conseillers sont favorables à ce projet.

4. D2026-0511-003 : Subventions aux associations

Considérant les crédits ouverts de 3000€ au 65748 du BP2026
Considérant les demandes d'associations motivées et détaillant les adhérents issus de la commune
A la majorité les conseillers décident de verser les montants de subventions au titre de 2026 aux associations suivantes :
Harmonie : 250€
Judo Bailleau le Pin : 50€
Foot Saint Georges sur Eure : 135€
Prévention Routière : 90€
Foot foyer 250 €
Arts martiaux st Georges : 50€
Gym Bailleau le Pin : 50€
Badminton Bailleau le Pin : 30€
Foot Bailleau le Pin : 100€
Rejettent la demande du collège d'Illiers

5. Chartres Métropole : rapport d'activités 2025

Les conseillers municipaux ont pris acte du rapport d'activités 2025 de Chartres Métropole qui leur a été transmis par mail le 02/10/2026

Par ailleurs à l'unanimité les membres du conseil se prononcent favorablement à la proposition de visite de l'Hôtel d'Agglomération et de l'Hôtel Montescot faite par Monsieur Ladislas Vergne, président de Chartres Métropole et maire de Chartres.

6. Repas communal et spectacle de Noel

Jérôme Pavard rappelle que le repas des anciensa été réservé par décision du conseil municipal auprès du restaurant la Croix Blanche. Qu'il convient aujourd'hui de choisir le menu .
Par vote à main levée le menu à 38€ est ainsi arrêté :

Poêlée de Noix de Saint Jacques fraiches sur piperade de légumes sauce beurre blanc
Filet de canette rôti sauce forestière
Duo de fromages et salade
Profiteroles mandarine et coulis chocolat
Café
Vin rouge et blanc

Concernant l'organisation du repas communal : Huguette Deseez et Francine Alamichel se chargeront du nappage, Jérôme Pavard de la vaisselle, Lionel Duwald, Francine Alamichel Pascal Aubert, Sébastien Ramella et Luis Rosario de la mise en place.

Jérôme Pavard rappelle que cette année le spectacle de Noël est organisé et payé par le SIVOM. Seront offerts aux enfants présents un livre et des chocolats par les communes.

7. Conseil municipal des enfants

Jérôme Pavard donne lecture d'un courrier de quatre enfants de la commune sollicitant la création d'un conseil municipal des enfants. Les enfants exposent leurs motivations et quelques-uns de leurs projets.
Jérôme Pavard se dit frileux à ce projet qui ouvre la porte aux revendications déguisées des parents. De plus on s'expose à des demandes toujours plus nombreuses dont la commune n'a pas les moyens.
Francine Alamichel se dit favorable au projet d'engager les enfants dans un parcours de futur citoyen, tout en leur montrant les limites de leurs souhaits par la décision des adultes, la faisabilité notamment budgétaire. Si Francine Alamichel comprend l'inquiétude exprimée par Jérôme Pavard et le fait que les enfants sont parfois le jeu des adultes elle insiste sur l'importance que les enfants aient leur propre voix, manière de les impliquer. De plus s'ils participent ils respectent plus.
Lionel Duwald se dit réticent car une majorité de leurs projets seront refusés ce qui leur apportera une vision négative.
Sébastien Ramella se dit tout à fait favorable au projet en proposant de leur mettre à disposition un budget qui les limitera.
Lydie Noirt s'interroge sur le fait de pouvoir leur attribuer un budget.
Sébastien Ramella indique que c'est une question de choix et que l'on peut y consacrer un budget.
Anne-Sophie Belnoue se dit favorable à cette implication de la jeunesse. a-t-on un budget pour ca

D2026-0511-004 : création d'un conseil municipal des enfants

Après délibération le conseil municipal à la majorité de 9 voix pour (Sébastien Ramella, Vanessa Miguéis, Francine Alamichel, Séverine Gouin, Yohan Boudan, Nicolas Favré, Luis Rosario, Pascal Aubert, Anne-Sophie Belnoue) 3 voix contre (Jérôme Pavard, Clovis Ménard, Lionel Duwald) et 3 abstentions (Lydie Noirt, Huguette Deseez, Myriam Silouvappane,) décide :

- De créer un conseil municipal des enfants
- De créer une commission municipale composée de Jérôme Pavard, Sébastien Ramella, Vanessa Miguéis, Francine Alamichel, Séverine Gouin, Yohan Boudan, Nicolas Favré, Luis Rosario, Pascal Aubert, Anne-Sophie Belnoue afin de travailler sur ce projet en créant notamment un règlement intérieur qui régira : la composition du conseil (nombre, modalités de nomination, âge, durée du mandat) et les modalités de fonctionnement

8. Blason communal

Nous avons reçu une proposition de création de blason communal car la commune d'Ollé n'en a pas. Francine Alamichel propose d'associer les enfants du conseil municipal au projet.
Le choix du blason est donc reporté

9. Commissions diverses

Jérôme Pavard indique que le 1er conseil d'école s'est tenu mardi.
Les effectifs de l'année scolaire s'élèvent à 129 enfants répartis dans des classes de 20 à 23
Pour l'an prochain 19 cm2 partent mais on espère 17 entrées ce qui pourrait permettre de conserver la classe de Chauffours.
A ce sujet, les parents se sont interrogés sur la nécessité de conserver cette classe de Chauffours isolée. Jérôme Pavard répond que la commune de Chauffours peut avoir l'envie de conserver sa classe tant que possible et par ailleurs, aucun local ne permet de les accueillir à Ollé.
Il a aussi été évoqué le problème de lenteur des repas et les parents d'élèves ont sollicité l'emploi de personnel supplémentaire. Jérôme Pavard répond que le la cause du temps de repas est l'indiscipline.
Anne-Sophie Belnoue ajoute qu'elle a interrogé le conseil d'école sur une possibilité de décaler les horaires d'école pour rallonger le temps de repas, ce qui n'est pas compatible avec les horaires de car contraints eux-mêmes par les horaires du collège.
Vanessa Miguéis conclut sur le fait que la classe de Chauffours est difficile, contre toute attente l'intervention des gendarmes n'a eu aucun effet dans le transport.

Lionel Duwald indique avoir participé à l'assemblée plénière du CISPDR en présence des représentants des communes d'Eure et Loir mais aussi du préfet, procureur, … ils ont présenté un bilan de la criminalité dans le département où on déplore une hausse des délits contre les personnes.

10. Questions diverses

- Jérôme Pavard a rencontré une entreprise qui cherche à créer un maillage de distributeurs de pizzas, ils semblaient intéressés par un emplacement au cimetière. Anne-Sophie Belnoue s'interroge sur un distributeur de pain : la démarche avait été tentée mais aucun boulanger n'était volontaire.
- Pascal Aubert signale une plaque de regard à remplacer à Hardessé.

Anne-Sophie Belnoue indique qu'il y a le même problème rue aux Juifs.

- Anne-Sophie Belnoue propose d'organiser un vin chaud ou un chocolat chaud pour Noel à l'issu d'une promenade. Jérôme Pavard pense que c'est court pour cette année, mais un gouter va être servi à l'issu du spectacle.
- Patrick Chappe, spectateur demande la parole pour exprimer deux remarques :

Il a constaté que les murs qui entouraient l'ancienne pompe en sortie d'Ollé se détériorent.
Jérôme Pavard confirme.
Patrick Chappe demande s'il est question de climatiser les salles de classes et/ou la cantine.
Jérôme Pavard indique que la climatisation des classes relèverait du SIVOM et que cela impliquerait un gros budget puisque 7 lieux différents. A raison de 7000 à 8000€ par clim pour environ deux semaines d'utilisation 4 jours par semaine, Jérôme Pavard trouve le projet cher.
Enfin Patrick Chappe se dit intéressé pour participer aux animations patrimoine communal.

La séance est close à 22h30

Séance du 05/11/2026

Jérôme Pavard	Sébastien Ramella	Francine Alamichel	Huguette Deseez
Lionel Duwald	Pascal Aubert	Séverine Gouin	Luis Rosario
Myriam Silouvappane	Lydie Noirt	Vanessa Miguéis	Nicolas Favré *Pouvoir donné à Yohan Boudan*
Yohan Boudan	Anne-Sophie Belnoue	Clovis Ménard *Pouvoir donné à Jérôme Pavard*	